

ONagrobio



[Accueil](#) [Conditions d'utilisation](#) [À propos](#) [Élevages](#) [Cultures](#) [Ressources](#) [Certifié biologique](#) [English Version](#)

Épandage des éléments nutritifs : le choix du moment importe

Publié le [29 novembre 2016](#) par [juliegamache2013](#)

Il y a un temps pour chaque chose.

Chaque année, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) reçoit des appels concernant l'épandage hivernal. Les hivers longs et froids qui succèdent à des automnes humides ou des récoltes tardives semblent favoriser les épandages effectués durant l'hiver. Toutefois, l'épandage sur sol gelé, enneigé ou saturé ou avant d'abondantes précipitations n'est pas une pratique recommandable, même quand les fosses sont pleines. [Lire la suite →](#)



Publié dans [Élevages](#), [Cultures](#), [Non classé](#) | [Laisser un commentaire](#)

Gérez-vous bien vos déchets?

Publié le [31 octobre 2016](#) par [juliegamache2013](#)

Suivre onagrobio

1

Archives

- [novembre 2016](#)
- [octobre 2016](#)
- [juillet 2016](#)
- [juin 2016](#)
- [avril 2016](#)
- [mars 2016](#)
- [février 2016](#)
- [janvier 2016](#)
- [décembre 2015](#)
- [novembre 2015](#)
- [octobre 2015](#)
- [septembre 2015](#)
- [août 2015](#)
- [juillet 2015](#)

Suivre



L'élimination responsable des déchets agricoles exige un effort de tous les instants.

Le brûlage et l'enfouissement des déchets agricoles non fertilisants peuvent polluer l'air, contaminer l'eau et avoir, sur l'environnement, d'autres répercussions néfastes pour les personnes et les animaux d'élevage. Pensez plutôt à recycler ou à réutiliser vos déchets. Voilà des façons de réduire vos coûts d'élimination, mais aussi de garder votre propriété exempte de déchets et de protéger vos ressources en sols et en eau potable.

Par où commencer? Consultez le guide publié par AgriRECUP, [Guide to Recycling Non-Nutrient Agricultural Waste in Ontario](#) (en anglais seulement) ; vous y découvrirez des moyens de réduire la quantité de déchets agricoles qui se retrouvent dans les décharges.

Il existe différents programmes et ressources en Ontario pour vous aider à éliminer vos déchets de manière responsable. Jetez-leur un coup d'œil :

- Bien des municipalités de l'Ontario possèdent des programmes de recyclage des déchets agricoles. Par exemple, voici le [programme de recyclage des films agricoles](#) (en anglais seulement) offert à Kincardine. Communiquez avec [votre municipalité](#) pour voir comment vous pouvez réduire la quantité de déchets acheminés à la décharge.
- Vous pouvez éviter d'acheminer à la décharge des contenants, des fluides de moteurs, des appareils électroniques, des matières dangereuses et des déchets agricoles non fertilisants. Consultez le site d'[AgriRECUP](#) pour connaître ses programmes de recyclage et savoir où se trouvent les points de collecte dans la province.
- Consultez le site du [ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique](#) pour plus d'information sur le plan de réduction des déchets élaboré par l'Ontario, la nouvelle *Loi favorisant un Ontario sans déchets* et les programmes ontariens de réacheminement des déchets. Communiquez avec le Ministère au 1 800 565-4923 ou soumettez un message à partir de son [site](#).
- Incluez l'élimination des déchets agricoles dans votre [Plan agroenvironnemental](#).
- Voici deux fiches techniques publiées par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO) qui peuvent vous aider à gérer en

toute sécurité vos déchets non fertilisants : Le recyclage des films plastiques utilisés sur la ferme et Élimination sécuritaire des aiguilles et médicaments.

Visitez le [site Web du MAAARO](#) pour plus de renseignements.

Publié dans [Cultures](#), [Non classé](#), [Ressources](#) | [Laisser un commentaire](#)

Avez-VOUS pensé à planter un brise-vent?

Publié le 31 octobre 2016 par [juliegamache2013](#)

Les brise-vent sont une bonne façon de réduire l'érosion des sols et d'accroître la croissance des cultures de votre exploitation agricole.

- Ils réduisent la vitesse des vents, ce qui peut augmenter la croissance des cultures sur une distance pouvant aller jusqu'à 20 fois la hauteur des arbres.
- Plus les arbres sont hauts et plus le brise-vent est long, plus la zone protégée par le brise-vent est importante : la vitesse des vents peut être réduite en amont sur une distance jusqu'à cinq fois la hauteur des arbres et en aval sur une distance jusqu'à quinze fois la hauteur des arbres.
- Combinez un brise-vent à d'autres pratiques optimales de conservation, comme le travail de conservation du sol, la gestion des résidus des cultures et les cultures de couverture, et vous obtiendrez un contrôle optimal de l'érosion causée par le vent.



L'automne est le moment idéal pour commencer à planifier une plantation printanière. Pour commencer :

Effectuez une évaluation de l'emplacement où sera planté le brise-vent.

Choisissez les espèces d'arbres que vous aimeriez planter en fonction de la raison pour laquelle vous plantez un brise-vent, des caractéristiques du lieu (p. ex., les sols) et de la zone semencière où vous êtes situé.

Élaborez un plan de plantation.

Vous pouvez souhaiter tirer profit de l'expertise d'un spécialiste forestier d'un office de la protection de la nature ou d'un consultant privé pour vous aider avec ces premières étapes.

Vous devrez ensuite **préparer l'emplacement** et commander les arbres.

- **Établissez des cultures de couverture** pour ralentir la croissance des mauvaises herbes et réduire la quantité d'entretien nécessaire après la plantation.
- **Confirmez le nombre d'arbres** dont vous avez besoin et **commandez vos arbres**. Vous pouvez commander des arbres par le truchement de pépinières ou de

certaines offices de protection de la nature.

- **Préparez l'emplacement** en marquant l'espace dans les rangées et entre celles-ci, en procédant au paillage, en tondant l'emplacement et (ou) en procédant à une pulvérisation localisée, et en plaçant du paillis de plastique noir sur la zone pour contrôler les mauvaises herbes. Au lieu du paillis de plastique, vous pouvez épandre du paillis au printemps, après avoir planté les arbres.

Le type de votre sol et la région de la province où vous vous trouvez influenceront le type d'arbres que vous pouvez planter. Les arbres peuvent s'épanouir et offrir une protection maximale lorsqu'ils sont jumelés aux bons sols. Consultez l'[Atlas des arbres du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique](#) afin de trouver les arbres qui conviennent le mieux à votre situation. L'[office de protection de la nature](#) de votre région peut vous aider à déterminer votre zone semencière.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO) possède plusieurs ressources pour vous aider à planifier votre brise-vent. Consultez [notre site Web pour visionner des vidéos sur la planification, la plantation, l'entretien des brise-vent, et pour découvrir les réussites d'agriculteurs en cette matière](#). Notre fascicule intitulé *Les pratiques de gestion optimales : Établissement du couvert forestier* fournit une marche à suivre détaillée sur la planification et la plantation d'un brise-vent et contient aussi des conseils d'entretien.

Vous pouvez également communiquer avec votre [office de la protection de la nature](#) pour obtenir des renseignements sur la planification et la plantation d'un brise-vent.

Pour de plus amples renseignements concernant les ressources du MAAARO, veuillez communiquer avec le Centre d'information agricole au 1 877 424-1300 ou à l'adresse électronique suivante : ag.info.omafr@ontario.ca.

Publié dans [Non classé](#), [Ressources](#) | [Laisser un commentaire](#)

Questions et réponses relatives à la Norme nationale du Canada sur les Systèmes de production biologique

Publié le 5 juillet 2016 par [juliegamache2013](#)

L'Agence canadienne d'inspection des aliments, en partenariat avec la Fédération biologique du Canada, a mis sur pied le Comité d'interprétation des normes biologiques (CIN).

L'objectif de ce comité est de conseiller le Bureau Bio-Canada sur l'interprétation de questions relatives à la Norme nationale sur l'agriculture biologique (CAN/CGSB 32.310 et CAN/CGSB 32.311).

Examen public – 4 juillet au 4 août 2016

Distances d'isolement

Comment doit-on considérer la note de 5.2.2 qui décrit les distances d'isolement généralement acceptées pour prévenir la contamination par les cultures issues du génie génétique en appliquant la clause 5.2.2 d)? (282)

Production de semences de luzerne

Est-ce que la note de 5.2.2 d) '(pour la production de semences)' fait référence à la luzerne biologique ou à la luzerne transgénique? (282A)

Production parallèle

La production parallèle est-elle interdite en production d'animaux d'élevage? Si tel est le cas, dans quelles circonstances pourrait-elle être permise? (283)

Besoins nutritionnels en début de période de lactation

6.4.3 g) permet d'augmenter la ration de grains lors d'un froid extraordinaire ou lorsque la qualité du fourrage est compromise afin de satisfaire les besoins nutritionnels des ruminants. Est-ce que l'apport en grains chez les vaches laitières peut être supérieur à 40% au début de la période de lactation lorsque les besoins énergétiques sont très élevés? (295)

Utilisation d'aliments non biologiques

Dans quelles circonstances peut-on donner des aliments non biologiques aux animaux dans une ferme laitière biologique? (260)

Vaccins transgéniques

Est-ce que les vaccins issus de l'ingénierie génétique peuvent être administrés à de la volaille en tant que substances médicales d'usage vétérinaire (6.6.10)? (298)

Bandage aérosol

Est-il permis d'utiliser un bandage aérosol, pulvérisé sur une blessure, pour remplacer les bandages traditionnels? (292)

Plantes vendues en pot

Les plantes récoltées dans les 30 jours suivant leur ensemencement sont régies par 7.4 et les semences utilisées doivent être biologiques. Qu'advient-il lorsqu'elles sont vendues en pot au consommateur qui les garde au-delà de 30 jours? Serait-il encore nécessaire d'utiliser des semences biologiques? (293)

Production parallèle

Est-ce que la production parallèle est interdite en production de cultures en serre? (285)

Produits de formulation sans OGM

Est-ce que les produits de formulation listés dans les tableaux 4A et 4B de l'ARLA doivent

être exempts de tout OGM? (281)

Lignosulfate de magnésium

Est-ce que le lignosulfate de magnésium est sous l'entrée des lignosulfonates du tableau 4.3 des Listes des substances permises? (289)

Procédés- paillis biodégradables biosourcés

Quels sont les procédés de fabrication acceptables pour les paillis biodégradables biosourcés? Est-ce qu'un procédé de fabrication pourrait rendre un paillis biosourcé non utilisable sur les fermes biologiques? (284)

Pour consulter les réponses proposées aux questions soulevées par les exploitants au sujet de la Norme nationale sur les Systèmes de production biologique, [cliquez ici](#).

Ces réponses sont publiées pour une période de 30 jours aux fins d'examen et de commentaires. Tous les commentaires relatifs à ces réponses doivent être envoyés à l'adresse OPR.RPB@inspection.gc.ca

Publié dans [certifié biologique](#), [Non classé](#), [Ressources](#) | [Laisser un commentaire](#)

Cours Organic Master Gardener

Publié le 5 juillet 2016 par [juliegamache2013](#)

Vous adorez manger bio? Vous avez toujours souhaité cultiver vos propres aliments et vos plantes ornementales? Si tel est le cas, le cours Organic Master Gardener est ce qu'il vous faut! Cet automne, Cultivons Biologique Canada donnera le cours Organic Master Gardeners (maîtres jardiniers biologiques) à Guelph, à Ottawa et à Toronto.

Frais d'inscription : 720 \$+TVH. Ceux qui s'inscriront tôt ÉCONOMISERONT 50 \$! Consultez la page Web; vous y trouverez le code rabais spécial du cours.



Dates de début du cours :

Toronto – Le mardi 6 septembre

Guelph – Le mardi 13 septembre

Ottawa – Le samedi 22 octobre

Ce cours, dont les étudiants disent qu'il a *changé leur vie*, vous fera voir les liens entre la santé du sol et des plantes et la santé humaine et celle de l'environnement.

Pour en savoir plus et vous inscrire, veuillez visiter la page cog.ca/our-services/OMG.

Publié dans [certifié biologique](#), [Non classé](#), [Ressources](#) | [Laisser un commentaire](#)

Le MAAARO souhaite la bienvenue à Thomas Ferguson, spécialiste de la culture des fourrages et des animaux de pâturage

Publié le 2 juin 2016 par [juliegamache2013](#)

Thomas s'est récemment joint au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) comme spécialiste de la culture des fourrages et des animaux de pâturage. Thomas est basé au bureau provincial de Lindsay.



Grâce à son expérience dans le secteur des services agricoles et en tant que conseiller agréé en cultures, Thomas a acquis de solides connaissances et une vaste expérience des systèmes de production de fourrages en Ontario. Son expérience en milieu de travail dans la gestion d'un programme de pâturage intensif lui a procuré une expérience pratique dans la gestion des pâturages. Thomas est expérimenté dans le transfert de technologie et a enseigné la production de fourrages et la gestion des pâturages.

Formation et expérience professionnelle de Thomas

Thomas, qui vit près de Peterborough, possède une expérience pratique dans la gestion d'une exploitation biologique d'animaux de races Jersey. Il a aussi acquis de l'expérience comme conseiller en cultures pour Northumberland Grain Inc., en tant qu'inspecteur des programmes multiples pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), et comme coordonnateur de l'apprentissage des gardiens de troupeau laitier pour l'Université de Guelph (campus de Kemptville). Thomas est titulaire d'un baccalauréat ès sciences agricoles, avec une spécialisation en science animale de l'Université de Guelph.

Pour joindre Thomas – 705 324-5855 – thomas.ferguson@ontario.ca

Information sur les entreprises agricoles – Ontario.ca/agbusiness

Pour joindre le MAAARO

Centre d'information agricole
1 877 424 1300

ag.info.omafra@ontario.ca

Publié dans [Élevages](#), [certifié biologique](#), [Cultures](#), [Non classé](#) | [Laisser un commentaire](#)

Un communiqué du Centre d'agriculture biologique du Canada /Deuxième grappe scientifique biologique

Publié le [13 avril 2016](#) par [juliegamache2013](#)

La date limite pour l'appel de communications relatif à la 2^e édition de la Conférence scientifique canadienne en agriculture biologique a été reportée! L'échéance pour faire parvenir les projets d'exposés oraux ou d'affiches est maintenant le **29 avril 2016**. Pour plus de précisions sur la présentation des projets, consulter l'[Appel de communications](#) (en anglais seulement). [Lire la suite →](#)

Publié dans [Non classé](#) | [Laisser un commentaire](#)